Loi interdisant la vente de cigarettes, produits de tabac, chichas sans tabac et cigarettes électroniques à des personnes de moins de 21 ans dans la ville de New York

Ce qu'il faut savoir

Quelle est cette loi ?
Cette loi interdit aux détaillants de vendre des cigarettes, des cigares, du tabac à mâcher, du tabac en poudre, des chichas sans tabac, des cigarettes à base d'herbes, des pipes, du papier à cigarette, des accessoires pour fumer, d'autres produits de tabac ou cigarettes électroniques à des clients de moins de 21 ans.

Pourquoi la ville de New York a-t-elle voté cette loi ?
Dans la ville de New York, 80 % des fumeurs commencent à fumer avant l'âge de 21 ans. Parmi les jeunes qui essayent le tabac, la transition du stade expérimental à une consommation régulière du tabac survient autour de l'âge de 20 ans. Étant donné que l'âge minimal pour vendre du tabac est de 21 ans, la plupart des New-Yorkais atteignent l'âge adulte sans avoir essayé ou sans addiction à la nicotine.

À quels produits cette loi s'applique-t-elle ?
Cette loi s'applique aux cigarettes, autres produits de tabac (tels que les cigares, les cigarillos, le tabac sans fumée, les snus et les chichas contenant du tabac), les chichas sans tabac, les cigarettes à base d'herbes, la pipe, le papier à cigarette, les accessoires pour fumer, ainsi que les cigarettes électroniques et les pièces qui les composent (y compris les recharges et les cartouches).

Que sont les cigarettes électroniques ?
Les cigarettes électroniques sont des dispositifs à piles qui chauffent un liquide, un gel, des plantes ou une autre substance et produisent une vapeur que l'utilisateur inhale. Elles peuvent être vendues sous les noms suivants : « e-cigs », « e-cigarettes », « vapes », « e-hookahs » ou sous d'autres noms. Les marques courantes sont les suivantes : JUUL, Blu, NJOY et Logic, bien qu'il en existe beaucoup d'autres. Les cigarettes électroniques, telles que le définit la loi, comprennent les recharges, les cartouches et les autres composants. Les recharges sont parfois appelées « e-liquid » ou « « e-juice ».

Est-ce que tous les magasins de la ville de New York doivent avoir des panneaux de signalisation ?
Oui. Tous les détaillants qui vendent des cigarettes, d'autres produits de tabac, des chichas sans tabac, des cigarettes électroniques, des cigarettes à base d'herbes, des chichas, des pipes, du papier à cigarette ou des accessoires pour fumer doivent poser, dans un endroit où les clients le verront clairement, un panneau conforme à la loi de la ville de New York, informant les clients de l'âge minimal pour vendre ces produits. Les détaillants peuvent obtenir ces panneaux sur le site nyc.gov/health, en recherchant « tobacco laws » (lois anti-tabac) ou en appelant le 311.

Quand cette loi est-elle entrée en vigueur ?
Cette loi est entrée en vigueur le 18 mai 2014 pour les cigarettes et les autres produits dérivés du tabac. L'âge minimal pour vendre les chichas sans tabac, les cigarettes à base d'herbes, la pipe, le papier à cigarette et les accessoires pour fumer a été ajouté le 14 avril 2018.

Comment un détaillant peut-il vérifier l'âge d'un(e) client(e) ?
Les détaillants doivent vérifier que les clients qui demandent des cigarettes, d'autres produits de tabac, des cigarettes électroniques, des cigarettes à base d'herbes, des chichas, des pipes, du papier à cigarette ou des accessoires pour fumer ont au moins 21 ans. Si un(e) client(e) semble avoir moins de 30 ans, les détaillants doivent demander un justificatif d'âge. L'un des documents suivants est valide pour justifier de son âge :

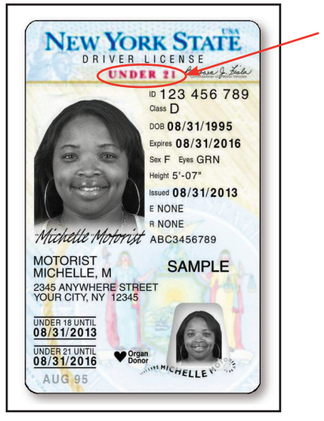

- un permis de conduire avec une photo, en cours de validité, ou une carte d'identité de non-conducteur, délivré par un État, un autre organisme gouvernemental des États-Unis ou du Canada ;
  Les permis de conduire de l'État de New York ont un format vertical uniquement pour les personnes de moins de 21 ans, indiquant clairement « Under 21 » (moins de 21 ans) en haut de la carte, permettant aux détaillants d'identifier facilement les clients âgés de moins de 21 ans ;
- un passeport en cours de validité ;
- une pièce d'identité avec photo délivrée par les forces armées des États-Unis.

Les cartes d'identité délivrées par les employeurs, les établissements scolaires ou les universités ne sont **pas** des pièces d'identité valides.

Quelles sont les sanctions en cas d'infraction ?
Toute absence des panneaux de signalisation obligatoires peut entraîner une amende allant jusqu'à 500 $. Dans la ville de New York, la vente de cigarettes, d'autres produits de tabac, de cigarettes électroniques, de cigarettes à base d'herbes, de chichas, de pipes, de papier à cigarette ou d'accessoires pour fumer à une personne de moins de 21 ans peut entraîner des amendes allant jusqu'à 1000 $ pour la première infraction et toute autre infraction constatée à la même date, puis allant jusqu'à 2000 $ pour la deuxième infraction et toute autre infraction ultérieure sur une période de trois ans. Une deuxième infraction peut entraîner la révocation de la licence de vente de tabac ou cigarettes électroniques par le détaillant. L'État de New York peut imposer d'autres amendes et sanctions pour la vente de ces produits à des personnes de moins de 18 ans. Pour plus d'informations, consultez le site nyc.gov/health/tobaccocontrol.

Comment cette loi sera-t-elle appliquée ?
C'est le Service de la protection des consommateurs (Department of Consumer Affairs) de la ville de New York qui sera chargé de faire appliquer cette loi.

Comment obtenir cette fiche d'information dans d'autres langues ou consulter la loi proprement dite ?
Consultez le site nyc.gov et tapez « tobacco laws » (lois anti-tabac) ou appelez le 311 et demandez des informations sur « Tobacco 21 » (tabac 21 ans).

Que dois-je faire si j'ai des questions ou que j'ai besoin d'un complément d'information ?
Appelez le 311 et demandez des informations sur « Tobacco 21 » (tabac 21 ans).

NYC Health